



VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - FNAR - UFRrg - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE SIGNALÉE			COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE	MOY.	FAIBLE	
Travaux du Sénat SUIVI	Semaine 25		X				X	Toujours RAS nous concernant à ce jour et/ou à venir jusqu'au 19 juin inclus.
Comité de suivi des retraites	Publication attendue de la composition du Comité							Un décret à paraître prévoit que le Comité sera épaulé par un jury de 18 personnes (9 femmes - 9 hommes) qui seront tirés au sort. Le 15 juillet de chaque année, le Comité aura à publier un avis sur le respect de la trajectoire financière des régimes Cnav, Arrco, Agirc, Sre et Cnracl.
Rapport du COR NOUVEAU	Évolutions et perspectives des retraites en France			X	X			Comme prévu, le COR a rendu le 12 juin, au gouvernement, son rapport annuel (voir document joint). A noter que les taux de cotisation dépasseront 26 % en 2017 et que peu de réponses (ou de Normand, alors que l'avis était requis) ont été données sur l'équité du système actuel !
Communiqué de presse du Premier ministre NOUVEAU & À SURVEILLER	Mise en place du Comité de suivi des retraites (CSR)			X	X			Le communiqué de presse publié le 12 juin (voir document joint) confirme la mise en place prochaine du Comité et la nomination des personnalités qui le composeront. Comme prévu, ce Comité aura à rendre son avis avant le 15 juillet prochain. Souhaitons que les récents échanges de correspondances du Président de la CFR avec le Cabinet du Premier ministre donnent des idées à ce dernier pour la désignation du « jury populaire » (9 hommes et 9 femmes).
Réforme des retraites À SUIVRE À SURVEILLER	Rapports à remettre au Parlement Pensions de réversion AGIRC-ARRCO			X	X			Dans les prochains mois, huit rapports doivent être remis à l'AN et au Sénat. Celui des inégalités des règles en matière de réversion selon les régimes de retraite devra faire l'objet de notre part d'une attention toute particulière, voire de propositions à élaborer en Commission « Retraite ». Une homogénéisation du taux de réversion (54 % au lieu de 60 % actuellement) avec les régimes de base et assimilés semble être envisagée !
Cumul minimum vieillesse et emploi NOUVEAU	Cumul de l'ASPA possible avec des revenus professionnels			X	X			Un décret à paraître avant l'été (voir document joint) doit rendre possible le cumul ASPA/revenus d'activité. N'est-ce pas là, le plus beau démenti à l'adage : retraités = nantis ! À exploiter ?